

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Délibération N°8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**
Le **Vingt Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 14 Février 2024 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, suppléant de M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à Mme WALRAET

Absente :

Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président expose qu'à l'approche des
vagues de chaleurs estivales, le Gouvernement a annoncé le 14
juin 2022 le lancement d'un programme de renaturation des
villes, doté d'un fonds de 500 millions d'euros.

La forte artificialisation de certains environnements
urbains les rend particulièrement vulnérables face aux effets du
dérèglement climatique (vagues de chaleur, sécheresse, ou
encore inondations). A l'inverse, la (re)création d'espaces de
nature en ville et le développement de leurs fonctionnalités
écologiques améliorent la résilience climatique de l'espace
urbain. La végétalisation des villes contribue en effet à rafraîchir
les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur
urbains. Le renforcement de la présence de l'eau permet quant
à lui d'amplifier l'effet de rafraîchissement des espaces
végétalisés et une gestion intégrée de l'eau en ville contribue à
la lutte contre les inondations, en grande partie dues à
l'imperméabilisation des sols.

Aussi l'Etat dans le cadre du dispositif de financement
Fonds Vert a décidé de soutenir les investisseurs publics afin de
concourir à la renaturation des villes et des villages.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :

**FONDS VERT
RENATURATION COUR
D'ECOLE ELEMENTAIRE**

La renaturation doit participer à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins et de cour d'école).

Aussi le projet de renaturation de la cour de l'école élémentaire de Lapalisse pourrait être financé par ce dispositif.

La Cour d'Ecole est un lieu de jeux et d'échanges, condensé d'espace public, la cour d'école constitue un élément clé du développement des enfants. Souvent bitumée, monotone et dépourvue de végétation, sa transformation par renaturation répond tout autant à des enjeux éducatifs, climatiques ou de vivre ensemble.

Le projet de renaturation comprendra :

- Le remplacement d'une partie de la surface en bitume par de la végétation (avec maintien d'un terrain de sport en bitume).
- La plantation d'arbres le long de la façade (en respectant la distance minimum pour les véhicules de secours), pour un apport de fraîcheur dans le bâtiment.
- Des aménagements paysagers de la nouvelle surface végétalisée : arbustes, cheminements, espaces de détente pour les enfants.

Le montant des travaux est estimé à 60 000 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Fonds Vert Renaturation 30 % : 18 000 €
- AAP Agence de l'eau Renaturation 50 % : 30 000 €
- Autofinancement 20 % : 12 000 €

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation de renaturation de l'école élémentaire, élaboré conjointement avec les enseignants et les élèves ;

- d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention au titre du fonds vert renaturation.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : **26 FEV. 2024**
Publié ou Notifié
le : **21 FEV. 2024**
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"